



Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

informations complémentaires :

www.cercladesilence.fr

www.lacimade.org

(association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu)

**Cercle de silence sur le marché de Lavour,
de 10h à 11h, le 1^{er} samedi de chaque mois**
contact : André Dumoulin (05 63 70 66 37)

Octobre
2018

COMMUNIQUÉ de PRESSE du **CERCLE des VOISINS** du **CENTRE de RÉTENTION de CORNEBARRIEU**

Ce 21 septembre, Karim, âgé de 31 ans s'est pendu au Centre de Rétention. C'est avec une grande tristesse que nous avons appris cette nouvelle dont les causes nous apparaissent clairement :

- D'une part la sévérité des juges des libertés du TGI qui assument un maintien en rétention dans plus de 97 % des cas en excluant toute mesure de mise en liberté ou d'assignation à résidence ; cela se traduit par un nombre toujours plus grand de personnes retenues et par **la durée moyenne de privation de liberté à Cornebarrieu, la plus longue en France.**
- D'autre part le manque de soins pour des personnes relevant bien souvent de la psychiatrie ou souffrant de troubles sévères du comportement bien souvent hérité de leur situation et de leur vécu.

Karim était connu pour être gravement malade entraînant un comportement parfois difficile. Son transfert du CRA de Perpignan vers Toulouse, il l'avait mal vécu. Après un mois de rétention, il venait d'être prolongé de 15 jours d'enfermement. Lors de ce passage devant la Juge de la Liberté et de la Détention, dimanche dernier, son avocate avait plaidé en interrogeant la juge sur la nécessité de maintenir Karim dans une rétention incompatible avec cet état de santé. La préfecture, quant à elle, avait salué les compétences de l'équipe médicale du CRA. La juge a écarté le bénéfice de cette attention médicale et de soins adaptés pour lui éviter le pire. Ces derniers jours, la détresse de Karim n'a pas été entendue. **Le CRA n'est pas un hôpital psychiatrique, son personnel, pas des infirmiers mais des policiers et cela vient de se vérifier dramatiquement.**

Maintenant qu'il est mort, il faut faire toute la lumière sur cette affaire. On a le droit de savoir.

Nous devons être conscients que les mesures de privation de liberté dont la durée maximale va être portée de 45 à 90 jours sont génératrices de désespoir et de haine chez les personnes qui en sont l'objet. Elles peuvent conduire à des gestes désespérés comme celui de Karim.

Nous dénonçons une fois de plus cette politique d'enfermement systématique mais aussi le manque d'attention médicale et de soins adaptés pour les personnes retenues.

Collectif EGMToulouse (collectif de 23 associations toulousaines)

egmtoulouse@gmail.com